



VERSION APPROUVEE  
19 avril 2004



**CONFÉRENCE DE CONSENSUS  
«POUR UN URBANISME HUMAIN»**

**Rapport final**

<b>1. Rapport de synthèse.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Fiches de projet:.....</b>	<b>4</b>
CC-U-1: Associer la population lors de projets d'aménagement ou de construction.....	4
CC-U-2: Mettre en valeur la nature en ville.....	6
CC-U-3: Aménagement de l'espace public pour le piéton.....	8
<b>3. Membres de la conférence.....</b>	<b>11</b>

Avenue de l'Eglise-Anglaise 14  
Case postale 555  
1001 Lausanne  
tél. 021 693 06 04  
fax 021 693 41 54  
quartiers21@lausanne.ch



VERSION APPROUVEE

19 avril 2004

## QUARTIERS 21 • CONFÉRENCE DE CONSENSUS

“POUR UN URBANISME HUMAIN”

# Rapport de synthèse

### 1. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

La conférence de consensus “Pour un urbanisme humain” (CC-U) a réparti son travail au cours de 5 séances (21.01 / 04.02 / 10.03 / 24.03 / 31.03) qui se sont déroulées dans les locaux de Quartiers 21 à raison de 4 heures de travail par séance (de 19h00 à 23h00). Une séance supplémentaire facultative a été agendée le 19 avril afin de finaliser les documents.

Ces séances ont réuni 11 participants, une chargée de P.V. et un animateur. Près de la moitié des participants représentait les habitants des quartiers (directement issus des Ateliers d'Innovation) tandis que l'autre moitié des participants représentait des associations. Lors de notre première rencontre, trois quartiers concernés par les propositions des fiches A.I. n'étaient pas représentés. Cette situation a pu être en partie résolue, une personne étant venue représenter le secteur 1 (La Sallaz). Malheureusement, ni la zone foraine (secteur 10), ni le secteur 6 (Bossos-Blécherette-Beaulieu- Grey-Boisy) n'ont pu être représentés au sein de cette conférence. La société d'art public, n'a finalement pas pu être représentée non plus.

Les participants regrettent également que des représentants d'associations de personnes handicapées n'aient pu être associés aux travaux de la conférence (aveugles, sourds, etc.).

Au cours de ce processus, les participants ont défendu la possibilité de travailler uniquement en plénum, l'idée étant que la représentativité voulue pour la conférence puisse perdurer également durant les discussions. La taille moyenne du groupe a permis que cette demande puisse être appliquée sans que cela ne porte un réel préjudice à la durée des débats.

Dans le cadre de ses réflexions, la CC-U a invité deux experts. M. Thévoz a été convié pour parler de l'eau dans la ville. Il a décliné l'invitation tout en faisant parvenir un courrier expliquant son point de vue sur la thématique. Le contenu de ce courrier a pu être mis à profit pour les travaux de la conférence.

Un autre expert a été convié pour expliquer les implications de la réalisation de l'usine TRIDEL et plus particulièrement les limites de ce projet et partant, la marge de manœuvre encore existante. C'est Monsieur Vuillomenet du bureau d'architecture Architram qui est venu lors de la soirée du 10 mars 2004.

La conférence souhaite relever la qualité du travail mené par les organisateurs, et notamment M. Waegli pour la vivacité et la justesse de son animation des débats, et Mme Pillet pour la qualité de ses procès-verbaux.

### 2. DU CADRE INITIAL AUX RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE DE CONSENSUS

Les règles du jeu présentées lors de la première rencontre ont fait l'objet d'un consensus. Certaines personnes se sont interrogées sur leur légitimité en tant que représentant de “quartiers”. Cette

question se pose de manière différente pour les représentants d'associations qui eux, ont été nommés par leurs pairs.

Les objectifs proposés par la Municipalité ont été acceptés tels quels pour les deux premiers (projets spécifiques à un lieu, rendre plus attractifs les espaces publics et mettre en valeur la nature en ville). Le troisième objectif (Sensibiliser à la construction ou à la rénovation écologique) a été modifié en : construction et rénovation.

La conférence a réparti les quelques 26 fiches A.I. (contenant près de 130 propositions d'action) selon ces trois objectifs. Elle a également mis la priorité sur les fiches A.I. mentionnant des projets considéré urgents (TRIDEL et aménagement de la place du Tunnel).

La fiche A.I. 10-5.2 (qui concerne Vers-chez-les-Blanc) a été mise de côté faute de représentant de ce quartier.

Trois autres fiches n'ont également pas été traitées:

- AI 1-5.22 : il est difficile de juger de l'esthétique
- AI 7a-5.12: ce thème relève de la salubrité
- AI 9a-5.1: la conférence n'a pas jugé la remise à l'air libre du Flon plausible

L'objectif C (Construction et rénovation) avec les fiches AI1-5.52, AI7bis-5.43 et AI6-5.3 n'a pu être développé faute de temps. Toutefois, il a pu être en partie intégré dans la fiche de projet n° 3.

La conférence de consensus a également largement débattu de la répartition de l'espace public et d'un lien évident entre l'urbanisme et la mobilité. Selon la conférence, la manière de penser un quartier influe forcément sur les possibilités de déplacement.

Trois fiches de projet ont finalement été élaborées.

La première propose une procédure consultative systématique à mettre en place lors de chaque élaboration de projet. Celle-ci devrait permettre une meilleure prise en compte des besoins des personnes concernées et leur offrir la possibilité d'exprimer leur point de vue. Le principe de cette démarche est de rétablir, en amont de l'élaboration d'un projet, un équilibre entre les experts techniques et les experts de l'usage".

Une partie de la conférence est par ailleurs d'avis que cette procédure pourrait être plus participative encore, notamment en donnant un poids plus important aux propositions des conférences de consensus.

Le deuxième projet touche à la nature en ville. La conférence a développé une série d'idées qui pourraient devenir des principes généraux de la façon d'arboriser la ville. Ce projet a pour but de mettre en valeur la nature, par un entretien plus extensif de la végétation, favorisant la biodiversité et la mise en réseau des espaces verts.

La troisième fiche de projet promeut l'aménagement de l'espace public en faveur du piéton. La conférence propose plusieurs mesures, touchant des thèmes variés tels que les cheminements piétonniers, l'extension des zones 30, le mobilier urbain, les parcs. Toutes ont comme objectif de redimensionner la ville à l'échelle humaine. La convivialité, l'accessibilité et la sécurité y sont des concepts-clés.

### **3. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES À LA MUNICIPALITÉ**

La démarche et le résultat de cette conférence de consensus présentent un tout cohérent, ne remettant pas en cause les propositions contenues dans les fiches A.I. mais proposant plutôt une manière globale de les appliquer. Ces projets visent à renforcer une démarche existante en élaborant une nouvelle manière de penser le développement sans créer des projets coûteux.

S'il fallait ne retenir qu'un projet, ce serait certainement celui de la mise en place d'une procédure participative lors de projets d'aménagement ou de construction.

En effet, chaque projet deviendrait en quelque sorte subordonné à cette procédure, procédure au sein de laquelle l'utilisateur pourra exprimer son point de vue non pas en tant que profane de l'urbanisme, mais en tant qu'expert de l'utilisation d'une rue, d'une place, d'un quartier, etc.

Cette procédure deviendrait en quelque sorte le prolongement de la démarche "Quartiers 21" instituée par la Municipalité, et lui permettrait ainsi, tout en respectant l'esprit de la chartre d'Aalborg d'inscrire Quartiers 21 dans une perspective durable.

#### **4. EVALUATION**

D'une manière générale, il est important de relever l'investissement des participants, certains fournissant même un travail important d'une rencontre à l'autre.

De plus, à part les situations déjà relevées, ils se sont donné les moyens d'être présents à chaque conférence ou d'être en général représenté par un remplaçant. Ceci a permis que les travaux puissent se dérouler de manière fluide sans redite inutile.

La décision de travailler en plénum a eu pour effet de permettre à chaque personne présente d'assister à la totalité des débats, et donc de présenter un résultat consensuel. A ce sujet, il est intéressant de souligner que peu de profondes divergences vinrent émailler notre travail. En effet, le groupe cherchait à intégrer au mieux les points de vue de chacun de ses membres et gardait à l'esprit le souci de respecter les propositions résultant des Ateliers d'Innovation.

En revanche certaines thématiques (comme les zones 30) ont révélé des divergences au sein du groupe. Un consensus a pu être trouvé sans donner l'impression que certains participants pouvaient se sentir floués.

Concernant l'invitation d'experts, quelques participants pensent qu'une mise à niveau liminaire des connaissances sur les politiques cadres aurait pu permettre de développer le travail d'une manière plus approfondie, ou du moins avec la connaissance d'éléments essentiels. De plus, une information préalable donnée de manière brève et neutre aurait pu limiter certaines discussions, par exemple sur la question de TRIDEL.

Cet avis n'est cependant pas partagé par tout le groupe, puisque d'autres participants pensent au contraire que ces connaissances auraient trop influencé la suite des travaux. L'invitation d'experts nécessitant une certaine connaissance préalable du thème, cette démarche aurait également demandé plus de temps.

OS: 1, 2

«POUR UN URBANISME HUMAIN »

**ASSOCIER LA POPULATION LORS DE PROJETS D'AMENAGEMENT OU DE CONSTRUCTION**

**1. CODE CC:**

CC-U-1

**2. TITRE DU PROJET:**

Associer la population lors de projets d'aménagement ou de construction

**3. OBJECTIF(S):**

- Améliorer la qualité de vie pour tous les habitants de Lausanne
- Favoriser le rapprochement entre les habitants, les autorités et l'administration
- Rendre plus attractifs les espaces publics

**4. DESCRIPTION DU PROJET:**

Le but de ce projet est de mettre en place une procédure participative qui associe la population en amont de l'élaboration d'un projet. D'une part, cette consultation permet un apport d'idées et d'objectifs par les personnes directement concernées. D'autre part, cette procédure limitera le nombre d'opposition si la population est entendue.

Le principe de cette démarche est de rétablir en amont de l'élaboration d'un projet un équilibre entre les experts techniques et les experts de l'usage.

Cette procédure n'a en aucun cas comme but de promouvoir une ingérence à l'intérieur même du projet.

La procédure se déroule comme suit :

*1.- Information publique d'une intention de projet*

Cette information doit avoir lieu avant l'établissement du cahier des charges et / ou du programme. Le vecteur d'information est à définir ultérieurement et peut être variable en fonction de l'importance du projet. En outre, la commission consultative d'urbanisme et des transports (ou une autre commission à créer) doit être systématiquement informée.

*2.- Conférence de consensus (un autre terme plus adapté pourrait être proposé)*

Le rôle de cette conférence est d'établir une liste d'objectifs ou un cahier des charges pour le projet à développer, et ce de la manière la plus consensuelle possible. L'exigence de consensus n'est pas impérative. Le nombre de personnes participant doit être limité. Les participants sont des habitants et/ou usagers du quartier, ainsi que des représentants d'associations concernées.

Idéalement elle devrait se dérouler en une séance.

*3.- Développement du projet par les services de la ville ou des mandataires extérieurs*

Cette phase est complètement extérieure à la dite procédure. La sélection de mandataires extérieurs par un concours ou une autre procédure se fait à ce moment là.

*4.- Compte-rendu sur le projet définitif*

Ce compte-rendu devrait intervenir au plus tard au dépôt de la demande de permis de construire et comporter une motivation des choix en fonction des objectifs fixés par la « conférence de consensus ».

Cette procédure est obligatoire pour les constructions publiques et aménagements publics de compétence communale, et pourrait être promue par la ville aux privés, au canton ou à la Confédération lors de projets d'une certaine importance.

Les phases une et deux doivent se dérouler dans un délais raisonnable à préciser.

**5. LOCALISATION:**

La ville dans son ensemble

**6. CODES AI DE RÉFÉRENCE:**

AI1-5.51, AI2a-5.6, AI2bis-5.2, AI4-5.5, AI4-5.32, AI6-5.3, AI8-5.43, AI8-5.6, AI9a-5.1, AI9a-5.3, (AI9bis-5.6), AI9bis-5.44, (AI13-5.2)

*Les fiches AI entre parenthèses sont mises en référence suite à une interprétation de la conférence, car elle ne font pas directement la demande d'un tel projet.*

**7. EXEMPLES DE DEMANDES D'AMÉNAGEMENTS ISSUS DES FICHES AI POUVANT FAIRE L'OBJET DE CE PROJET**

Localisation	Fiches AI de référence	Quoi
Place de la Sallaz	AI 1-5.42	Aménagement de la place
Autour de Tridel	AI1-5.51 / AI1-5.32	Réalisation d'espaces verts et de détente
Bois-Mermet	AI4-5.5	Aménagement d'une zone de verdure et d'espaces conviviaux
Entre le chemin de Malley et la ligne du M1	AI8-5.6	Aménager un espace de détente et convivial avec mobilier urbain
Place du Vallon, du Nord	AI9A-5.3	Aménagement de la place
Place du Tunnel	AI13-5.2	Aménagement de la place

**8. CONDITIONS DE RÉALISATION:**

Une phase pilote pourrait être mise en place rapidement sur des projets imminents tels que l'aménagement de la place du Tunnel ou l'aménagement des espaces autour du PAC de Tridel

**9. RESSOURCES:**

Nous recommandons à la Municipalité de mener une étude sur les procédures existantes dans d'autres villes (suisses et étrangères) et d'envisager l'opportunité le cas échéant de mettre en place à Lausanne des solutions participatives qui ont déjà fait leurs preuves.

Documents relatant des expériences similaires, Charte d'Aalborg (point I 13)

Callon Michel (1999), "Des différentes formes de la démocratie technique", in *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n°38

Koehl Eléonore, Yves Sintomer (2002), *Les jurys de citoyens berlinois, Rapport final pour la Délégation interministérielle à la Ville*, Berlin: Centre Marc Bloch

**10. LIENS AVEC D'AUTRES PROJETS (OU D'AUTRES CC):**

CC-U-2: Mettre en valeur la nature en ville, CC-U-3: Aménagement de l'espace public pour le piéton, CC-Politique de proximité

**11. REMARQUES:**

La question du traitement à apporter aux remarques et propositions écrites émises par les usagers au stade de l'information publique doit être réglée

**12. IMPORTANCE (1ÈRE APPRÉCIATION):**

Cette procédure donne à Quartiers 21 une perspective durable

**13. DEGRÉ D'URGENCE (1ÈRE APPRÉCIATION):**

Ce projet nous paraît capital dans la mesure où il va dans le sens de la démarche Quartiers 21. Dès lors la municipalité devrait le traiter en priorité.

OS: 1, 2

**«POUR UN URBANISME HUMAIN »  
METTRE EN VALEUR LA NATURE EN VILLE**

**1. CODE CC:**

CC-U-2

**2. TITRE DU PROJET:**

Mettre en valeur la nature en ville

**3. OBJECTIF(S):**

- Améliorer la qualité de vie pour tous les habitants de Lausanne
- Rendre plus attractifs les espaces publics et mettre en valeur la nature en ville

**4. DESCRIPTION DU PROJET:**

Ce projet vise à arboriser la ville le mieux possible. Il propose donc une série d'objectifs :

- mise en réseau des espaces verts afin de garantir le déplacement de la faune et favoriser la biodiversité (selon plan directeur);
- jouer sur des séquences variées le long des cheminements, essences différenciées en fonction des lieux et des altitudes (y compris arbres fruitiers);
- favoriser des entretiens plus extensifs et donner plus d'espace afin que la végétation puisse s'exprimer dans la ville (planter les arbres le plus loin possible des façades);
- favoriser les essences indigènes et éviter les espèces envahissantes (selon recommandations de l'OFEFP);
- favoriser la biodiversité;
- développer des plantages dans les espaces résiduels ou rendus par la diminution de la largeur de voirie et préserver les jardins familiaux;
- s'inspirer des principes de l'Office Fédéral de l'Environnement en ce qui concerne la perméabilisation des sols et les écosystèmes à rétablir.

**5. LOCALISATION:**

La ville dans son ensemble

**6. CODES AI DE RÉFÉRENCE:**

AI 1-5.32, AI 1-5.42, AI1-5.51, AI1-5.52, AI2a-5.6, AI 2bis-5.2, AI4-5.5, AI5a-5.3, AI5bis-5.3, AI5bis - 5.6, AI6-5.2, AI7a-5.15, AI7a-5.21, AI 7bis-5.43, AI8-5.6, AI9a-5.3, AI9bis-5.44, AI9bis-5.6, AI 12-5.6, AI13-5.2

**7. INDICATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE:**

Localisation	Fiches AI	Quoi
Autour de Tridel	AI 1-5.51	Espaces vert
Ferme « Aebi »	AI 1-5.52	Classer en zone verte
Parc de Mon Repos	AI 2a-5.6	Arborisation diversifiée (fruitiers)
Bois-Mermet	AI 4-5.5	Re-boisage
Maupas	AI 5bis-5.6, 5.3	Plantages (Rosier)
Grey, Vélodrome, Pierrefleur, Riponne	AI 6-5.52	Séquences, arbres entretenus de manière extensive, biodiversité
Montbenon, Milan, ...	AI 7a - 5.21	Surfaces perméable, mise en réseau
Place Arlaud, place Centrale, Pépinet	AI 9-5.3	Arbres entretenus de manière extensive, conservation d'arbre

**8. CONDITIONS DE RÉALISATION:**

--

**9. RESSOURCES:**

<p>Pro Natura, Jardins Familiaux; Brochures de l'Office fédéral de l'environnement: Guide de l'environnement no 5 (Cohabiter avec la nature, pour un aménagement écologique de nos agglomérations. 1995) et Guide de l'environnement no 8 (Place à la nature en ville, guide pour la création de réseaux écologiques, 2000)</p>
---

**10. LIENS AVEC D'AUTRES PROJETS (OU D'AUTRES CC):**

<p>CC-U-3: Aménagement de l'espace public pour le piéton</p>
--

**11. REMARQUES:**

<p>Ce projet vise à encourager un processus déjà amorcé par la ville La conférence ne soutien pas les propositions concernant l'arborisation mentionnés dans la fiche AI5a-5.3 Parc de Valency (faucher tous les espaces)</p>
---

**12. IMPORTANCE (1ÈRE APPRÉCIATION):**

<p>Le besoin de la nature en ville est apparu dans de nombreuses fiches AI et reflète une large demande. A ce titre, ce projet est important</p>
--

**13. DEGRÉ D'URGENCE (1ÈRE APPRÉCIATION):**

<p>La mise en œuvre du projet, au vu de sa nature, peut être immédiate</p>
--



OS: 1, 2

**« POUR UN URBANISME HUMAIN »**  
**AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC POUR LE PIÉTON**

**1. CODE CC:**

CC-U-3

**2. TITRE DU PROJET:**

Aménagement de l'espace public pour le piéton

**3. OBJECTIF(S):**

- Améliorer la qualité de vie pour tous les habitants de Lausanne
- Rendre plus attractifs les espaces publics

**4. DESCRIPTION DU PROJET:**

Ce projet vise à réaménager l'espace public à l'échelle de l'Homme dans la ville. Il propose une série de recommandations pour favoriser le piéton (ce terme s'entend également pour les personnes à mobilité réduite) et rendre la ville plus conviviale.

**Accessibilité :**

Penser systématiquement les aménagements aussi en fonction des enfants et des personnes à mobilité réduite.

**Bâtiments :**

L'implantation actuelle des nouveaux bâtiments est essentiellement régie par les besoins routiers (limites de construction). Ceci empêche un rapport direct entre le bâti et l'espace public, nuisant ainsi à la convivialité. La réglementation en la matière devrait plutôt imposer ce rapport direct dans toutes les zones à l'exception de la zone mixte de faible densité (selon nouveau PGA). De manière générale, la réglementation devrait donner des objectifs à respecter plutôt que des interdictions (**implantation, espaces verts, écologie**).

La mixité et le (ré) équilibre des affectations, logements, commerce, artisanat, services public, tertiaire, est essentielle au bien vivre en ville, que ce soit pour rendre les espaces publics des quartiers conviviaux ou pour limiter les nuisances générées par le trafic des pendulaires.

**Voies de circulation :**

Dans le but de :

- réduire les nuisances (bruits et pollution);
- améliorer la sécurité et permettre ainsi aux enfants de reprendre place dans la ville;
- diminuer l'emprise des voies de circulation pour affecter l'espace public à d'autres utilisations (terrasses, plantages, bancs, marchés, fontaines, pétanques, jeux, ...).

Il faut :

- étendre les zones 30 à l'exception des axes prioritaires A et B (selon plan directeur), en priorité dans les zones où se trouvent des écoles;
- favoriser le développement de zones de rencontre (selon OSR) à la demande des quartiers;
- transformer les carrefours en places en récupérant l'espace de voirie superflu (réduire la largeur des chaussées au minimum, diminuer un maximum de présélections).

**Chemins piétonniers :**

Dans le but de favoriser les déplacements à pied dans la ville, il faut :

- étendre le réseau (par ex. passerelles par-dessus les vallons, relier les espaces verts,...);

- améliorer leur continuité (passages piétons, continuité des trottoirs, rendre accessibles au public les ascenseurs existants);
- améliorer leur visibilité (signalétique, information);
- élargir les trottoirs (p. ex le long du « Manora », carrefour en face de la clinique Cécil, ...);
- améliorer l'éclairage (p. ex. dans les escaliers, les ruelles, ...);
- les rendre praticables pour les personnes à mobilité réduite.

**Mobilier urbain :**

Le mobilier urbain doit en premier lieu servir les personnes qui se déplacent à pied et peut servir à la modération de trafic (plutôt que des plots qui ne servent à rien d'autre):

- panneaux publicitaires : les nouveaux panneaux publicitaires, perpendiculaires à la rue et en rangée, sont particulièrement inadaptés et dangereux car ils réduisent fortement l'espace du trottoir et perturbent la visibilité, une proposition serait de les positionner au dos de bancs;
- bancs publics : augmenter le nombre de bancs (besoin pour les personnes âgées notamment) et les positionner de manière plus conviviale (p. ex. face à face, perpendiculairement à la rue lorsque cela est possible ou autour d'un arbre);
- fontaines : davantage de fontaines, mais des fontaines simples et fonctionnelles; plus de points d'eau aussi (bornes);
- WC publics : bien éclairés, ouverts toute l'année, avec poignées de chaque côté dans les toilettes à la turque;
- autre mobilier : considérer également des grills et tables (ne pas oublier les poubelles) comme mobilier urbain pouvant agrémenter les rues et les places (en accord avec le voisinage).

**Parcs et promenades :**

- prévoir au minimum un cheminement goudronné et éclairé (trajets quotidiens, personnes à mobilité réduite) tout en conservant certains cheminements secondaires perméables;
- places de jeux y compris pour les adolescents (et utilisation des infrastructures scolaires existantes en dehors des heures de cours);
- aménagement de projets particuliers d'intérêt général (tables, bancs, grills, pétanque, points d'eau, four à pain, pistes finlandaises, ...);
- aménager des espaces verts réservés aux chiens en liberté.

**5. LOCALISATION**

La ville dans son ensemble

**6. CODES AI DE RÉFÉRENCE:**

AI 2a-5.6, AI 2bis-5.2, AI 3-5.4, AI 4-5.32, AI 5a-5.3, AI 5bis-5.3, AI 5bis-5.6, AI6-5.3, AI7a-5.15, AI 7a-5.21, AI 8-5.6, AI 8-5.43, AI 9a-5.1, AI 9a-5.2, AI 9a-5.3, AI 9bis-5.44, AI 9bis-5.53, AI 9bis-5.6, AI 12-5.6, AI 13-5.2, AI 13-5.11

**7. INDICATIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE:**

Localisation	Fiches AI	Quoi
Place de la Sallaz	AI 1-5.42	Ré-affectation de l'espace
Parc de Mon-Repos	AI 2a-5.6	Grills
Béthusy-Mousquines	AI 2bis-5.2	Chemins piétons, mobilier
Pont-de-Chailly	AI 3-5.4	Zones de rencontre, modération du trafic, mobilier, chemins piétons
Bois-Mermet	AI 4-5.5	Bancs, poubelles, espace chien
Parc de Valency	AI 5a-5.3	WC public, points d'eau, cheminement, éclairage, mobilier, espace chien
Quartier Maupas-France	AI 5bis-5.3, 5.6	Zone 30, zones de rencontre (Ch. Rosier, Echelettes, Aubépin), Ré-affectation de l'espace, jeux, mobilier
Primerose, Malley-Prairie, Montelley, Montoie,...	AI 8-5.6	Diverses propositions précises par lieu (ré-affectation de l'espace, jeux, modération, mobilier urbain, ...)
Quartier du Flon	AI 9a-5.2	Zone piétonne (ou de rencontre)
Places du centre-ville	AI 9a-5.3	Diverses propositions précises par place (ré-affectation de l'espace, jeux, terrasses, fontaines, modération du trafic, mobilier urbain, ...)
Place du Château	AI 9bis-5.6	Ré-affectation de la place
Place du Tunnel	AI 13-5.2	Réaménagement de la place
Couchirard	AI 13-5.11	Zone piétonne (ou de rencontre)

**8. CONDITIONS DE RÉALISATION:**

CC-U-1: Associer la population lors de projets d'aménagement ou de construction

**9. RESSOURCES:**

Association : Droit de Cité, Divers documents : Bulletin « Rue de l'avenir », Brochure du BPA sur les zones 30, Axes A et B" (selon plan directeur),...

**10. LIENS AVEC D'AUTRES PROJETS (OU D'AUTRES CC):**

CC-U-2: Mettre en valeur la nature en ville, CC-Mobilité, CC-Transports publics, CC-Vivre ensemble, CC-Ville propre, CC-Logement

**11. REMARQUES:**

Ce projet va dans le sens de retrouver une vraie urbanité au sens littéral du terme

**12. IMPORTANCE (1ÈRE APPRÉCIATION):**

Projet essentiel pour la qualité de vie en milieu urbain

**13. DEGRÉ D'URGENCE (1ÈRE APPRÉCIATION):**

A appliquer le plus rapidement possible.



Membres de la conférence de consensus «Pour un urbanisme humain»

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Association / Atelier d'innovation (AI)</b>
1BRODARD	M.	Association lausannoise des jardins familiaux
2FAUCHERRE	Alain	Association des intérêts de la vallée du Flon
3FORSTER	Edith	AI 1 La Sallaz, Vennes
4GNAEGI	Christophe	Droit de Cité
5HOF	Patrice	AI 8 Bourdonnette, Malley, Cour
6HOFFER	Françoise	Pro Natura Vaud
7HOFFMANN	Damien	AI 5 Maupas, Valency
8JAVET	Anne-Catherine	SIA Section Vaudoise
9MAGNIN	Eric	Société pour la défense de Lausanne
10SONNARD	Jean-Daniel	Société de développement Sud-Ouest
11STERREN	Pierrette	AI 4 Borde, Bellevaux, Vinet, Pontaise
12ZEITER	Lionel	AI 9 Centre

\* Ces personnes se sont relayées pour représenter l'association ou l'atelier d'innovation.